

Proposition de création d'"infirmes fixes" dans les villages occupés par la troupe : leur organisation par la Croix-Rouge

Autor(en): **Messerli, F.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses
: soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **25 (1917)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549049>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

aimé par ci par là, mais c'est plutôt encore comme chien aide-patrouille et pour les postes avancés qu'il est utilisé comme sûreté, la nuit surtout. Sa valeur pour ces services-là réside dans le fait que ses sens restent toujours éveillés, même lorsque la fatigue terrasse l'homme. Par contre, la guerre actuelle a montré deux emplois tout nouveaux du chien dans l'armée. L'un est son exploitation comme bête de trait. En Belgique, l'on avait commencé par

donner un attelage de chien aux mitrailleuses de l'infanterie. Quelques races avaient été dressées et exercées pour ce travail. Cependant le but espéré ne paraît pas avoir été entièrement atteint et cela parce que ces chiens de trait manquèrent à leur service lorsqu'ils arrivaient sous le feu ennemi. Ils doivent avoir été tellement craintifs et peureux par suite du bruit interrompu du feu et spécialement par le tonnerre du canon qu'ils refusèrent d'obéir.



Proposition de création d'« infirmeries fixes » dans les villages occupés par la troupe; leur organisation par la Croix-Rouge

La difficulté dans laquelle se trouve souvent le médecin de troupe à trouver les locaux nécessaires et surtout convenables pour l'installation de son infirmerie, lors d'un changement de stationnement par exemple, m'a souvent fait penser aux services que pourraient rendre dans de tels cas des « infirmeries fixes » installées pour la durée de cette guerre dans les localités où stationne en général la troupe. Je crois de mon droit comme médecin de troupe, convaincu de l'utilité et des services que pourraient rendre de pareilles institutions, d'en suggérer, voire même proposer l'organisation à la Société de la Croix-Rouge suisse, qui déjà a fait preuve, durant cette guerre, tant de fois de dévouement vis-à-vis de notre armée et qui a montré un esprit d'organisation qu'on ne peut qu'admirer.

Certains villages par leur situation géographique sont destinés à être occupés continuellement par la troupe. Chaque unité en quittant un endroit emporte tout son matériel. Un autre corps de troupe vient-il occuper cette localité, toute l'organisation, entr'autre celle de l'infirmerie,

est de nouveau à faire; la recherche de locaux d'infirmerie et d'accessoires pour leur aménagement s'impose. Combien serait-il plus agréable et pratique, lors de l'arrivée d'une unité dans un village, de trouver une « infirmerie fixe » comprenant un ou plusieurs locaux hygiéniques avec un matériel sanitaire spécial (lits avec draps ou paillasses avec sac à coucher, tables, cuvettes, brocs à eau, lampes à alcool, etc.).

La clef de ces infirmeries fixes, ainsi que l'inventaire de leur matériel sanitaire seraient déposés, lors du départ d'une troupe, auprès du président de la commune ou du village, auquel pourraient s'adresser les médecins de toute nouvelle troupe venant stationner au même endroit.

Chaque unité possède un matériel sanitaire de corps qui suit tous ses déplacements; ce matériel est presque toujours complété par tout un matériel accessoire (tel que paillasses, draps, cuvettes, brocs à eau, lampes à alcool, etc.) qui, en général, est procuré par la Croix-Rouge suisse. Cette dernière société ne pourrait-elle pas pourvoir aux « infirmeries fixes », dont je

propose la création, le même matériel et ne pourrait-elle pas aussi entreprendre l'organisation des dites infirmeries? Ce serait une œuvre utile de plus à l'actif déjà si brillant de la Croix-Rouge suisse, une œuvre qu'aucune autre société ne pourrait si bien qu'elle mener à chef. Chaque localité ou commune s'efforcera certes de faciliter l'organisation de cette nouvelle branche d'activité de la Croix-Rouge en procurant gratuitement à cette société les locaux nécessaires à l'aménagement des « infirmeries fixes ». L'organisation de pareilles infirmeries procurerait les avantages spéciaux suivants:

1° Possibilité de pouvoir toujours trouver des locaux d'infirmerie propres, hy-

giéniques et en ordre, avec un certain matériel sanitaire supplémentaire.

2° Possibilité de procurer aux soldats malades un confort plus grand et de pouvoir mieux assurer leur traitement que dans des infirmeries improvisées.

3° Diminution des évacuations des soldats malades sur les hôpitaux et établissements sanitaires par suite de la possibilité de les traiter avec plus de soins que dans les simples infirmeries improvisées.

4° Diminution du matériel sanitaire supplémentaire (paillasses, etc.) que chaque unité doit transporter avec elle lors de ses changements de stationnement.

En campagne, mai 1917.

1^{er}-Lt. D^r Fr. M. Messerli, Lausanne.

Aux Comités des sections de la Croix-Rouge

Nous avons l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Le Comité de la Fête nationale du 1^{er} août nous informe que le produit de la carte annuelle du 1^{er} août sera versé à la Croix-Rouge suisse. Afin d'en tirer la plus forte recette possible, il nous demande de charger les sections de la Croix-Rouge (auxquelles se joindront les sociétés de samaritains) de s'occuper de la vente de ces cartes. Pour obtenir un résultat appréciable, il nous semble que les sections de la Croix-Rouge devront s'appliquer spécialement à la vente du détail. — L'exécution des quatre cartes, dues aux artistes Eug. Burnand, Ed. Vallet et M. Bescovits, est fort jolie et de très bon goût. Elles trouveront certainement bon nombre d'amateurs. Leur prix de vente (affranchies) est de 20 cts. — Le Comité de la Fête nationale accordera un rabais de 2 cts. par carte à chaque section, ce qui laissera à cette dernière un bénéfice de 2 fr. par cent cartes vendues. — Nous savons fort bien qu'il n'est point nécessaire de laisser entrevoir un bénéfice pour stimuler le sain patriotisme de nos sections, mais chaque travail doit avoir sa récompense. Nous aimons à croire que nos sections et leurs membres se voueront avec zèle et dévouement à la vente de ces cartes. — Dès réception de votre réponse et de votre commande, nous vous ferons parvenir, contre remboursement, le nombre de cartes que vous désirez et dès le 20 juillet vous pourrez les mettre en vente. — Nous vous prions de nous faire connaître votre décision avant le 15 juillet, afin que nous puissions la communiquer au Bureau de contrôle des estampilles. — Veuillez également prendre note que les cartes non vendues pourront nous être retournées avant le 1^{er} septembre. Passé cette date, aucune carte ne sera reprise. — Dans l'espoir que vous nous aiderez activement dans la vente des cartes du 1^{er} août, nous vous envoyons nos salutations distinguées et nos remerciements.

Le Médecin-chef de la Croix-Rouge.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Colonne de la Croix-Rouge genevoise. — Le Comité a créé une colonne de transports dite de la Croix-Rouge composée de 50 à 60 volontaires exempts du service militaire qui doivent, comme les colonnes des autres cantons, coopérer au service sanitaire de l'armée en qualité de brancardiers, etc. Ils ont un uniforme. Cette colonne qui est instruite à Genève par le capitaine D^r Bolle, est placée sous le patronage du Comité de la section; elle a commencé à s'exercer cette année. Dimanche 13 mai,

dans les campagnes Dunant, Des Gouttes et Colladon à Chougny, obligeamment prêtées à cet effet, a eu lieu le premier exercice en campagne avec le matériel d'ambulance de la section: tentes, lits, brancards, etc. Le comité y a assisté et a participé au déjeuner champêtre fait par la colonne. Les exercices du matin ont été de l'école militaire. L'après-midi le major Ischer, secrétaire du colonel Bohny, médecin en chef de la Croix-Rouge suisse, est venu à sa place, de Berne, assister aux exercices de